

Ministre de la Marine et des Colonies, offrant de passer à la Cochinchine en qualité d'agent du Gouvernement français :

Les services que l'un de mes parents, Monsieur Dayot aîné de Redon mort Prince Mandarin à la Cochinchine a rendu à ce Pays me permettent d'espérer que je rendrais fructueuse la mission qui me serait confiée par sa Majesté.

Mes seuls titres à sa bienveillance sont mon dévouement entier à sa personne, le désir d'être utile à ma patrie, enfin les pertes que j'ai éprouvées tant par la Révolution que par la loi des finances sur l'arriéré.

J'ai été le premier à donner au commerce français l'idée de diriger ses expéditions sur la Cochinchine, et n'ai pu profiter pour moi-même des notions que j'avais sur ce pays, parce que tous moyens se trouvaient entre les mains du Gouvernement pour subir les effets de la loi sur l'arriéré.

La faiblesse de ma vue ne me permettra pas toujours de suivre avec assiduité le travail du Cabinet. Je solliciterai la faveur d'être accompagné de mon fils aîné âgé de vingt-six ans, possédant toutes les connaissances nécessaires à un bon négociant. Secondé par lui je crois pouvoir espérer de réaliser les vues paternelles de Sa Majesté pour la prospérité du commerce de ses États.

Si Votre Excellence avait besoin de plus amples renseignements sur mon compte et celui de mon fils je me ferais un devoir de lui faire parvenir ceux qu'Elle jugera convenable d'exiger.

La requête de Borne Bonet qui était accompagnée du certificat suivant ne paraît pas avoir reçu de suite :

Je certifie que M. BORNE BONNET, négociant à Lorient jouit en cette ville d'une très-grande considération, tant sous les rapports d'une rigide probité et honnêteté que sous ceux de beaucoup d'expérience et de connaissances dans les opérations commerciales; qu'enfin il est à tous égards digne de mériter la confiance du Gouvernement pour remplir la mis-